

## LISTE DES ACTIVITÉS MÉDICALES PARTICULIÈRES (AMP) EN HEURES PAR SEMAINE ET BESOINS PRIORITAIRES

19/11/2024

RLS Représentants DRMG	Besoins prioritaires		Bloc 1	Bloc 2						Bloc 3	
	1re ligne	2ème ligne	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV			Catégorie VI		
AMP											
			Urgence	Prise en charge	Hospitalisation	Soins palliatifs	Obstétrique	CHSLD	Soins à domicile (SAD)	Soins intensifs à domicile (SIAD)	Autres Sous réserve de l'autorisation du comité paritaire*
<b>DU GRANIT</b> Dr Bernard Gélinas bernard.gelinas.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit Obstétrique	12 h	6 h			6 h		3 h		
<b>DES SOURCES</b> Dre Frédérique Landry frederique.landry.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit CHSLD SAD	3 - 12 h	3 - 12 h	3 h			3 h	3 h		
<b>HAUT-SAINT-FRANÇOIS</b> Dre Stéphanie Blais-Boilard stephanie.blais-boilard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		6 - 12 h				3 - 6 h	3 - 6 h		
<b>VAL SAINT-FRANÇOIS</b> Dr Charles-Olivier Audet charles-olivier.audet.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	CHSLD SAD		3 - 9 h				3 h	3 h		
<b>SHERBROOKE</b> Dre Marie-Dominique Dzineku marie-dominique.dzineku.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit SAD CRDE (toxico) Détention	6 h (GMF-A)	6 h	6 h				6 h		6 h CRDE (toxico) 6 h Détention
<b>COATICOOK</b> Dre Josée Beaulieu josee.beaulieu.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence CHSLD SAD	6 h	6 - 12 h				3 h	3 h		
<b>MEMPHRÉMAGOG</b> Dre Josiane Ménard josiane.menard.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit	6 h	6 h	6 h						
<b>HAUTE-YAMASKA</b> Dre Marie-Claude Moore marie-claude.moore.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Hospit CHSLD SAD Soins palliatifs	6 h (1 bloc urgence) 6 h (GMF-A)	6 h	6 h			6 h ou 12 h (1 bloc)			
<b>LA POMMERAIE</b> Dre Marie-Pierre Dion marie-pierre.dion.med@ssss.gouv.qc.ca	Tous	Urgence Hospit CHSLD Obstétrique		12 h	6 h						
Calcul des équivalences (12h AMP)			16 x 8 h ou 11 x 12 h (trimestre)	500 pts dont 250 GAMF	18 lits 1 sem/5	10 lits 1 sem/5	15 accouch. (trimestre)	50 lits	42 pts 1 sem/5 de garde		Réadap.20 lits
<b>Notes</b> Les équivalences sont calculées selon les modalités contenues dans l'Infolettre no 114 du 31 août 2015 avec les changements apportés dans les infolettres no 004 du 6 avril 2017 et no 350 du 12 mars 2020. Les informations en caractères italiques gris sont des ajouts spécifiques à la région de l'Estrie.				<i>Inscrire 125 patients par trimestre Ceux du GAMF via LE n° 304 ou n° 321  6 h = 250 à 499 patients dont 125 du GAMF 3 h = 125 à 249 patients dont 62 du GAMF</i>	<i>Solo : 4 lits/jour x 44 sem/an Groupe : 18 lits/jour x 1 sem sur 5  Avec garde en disponibilité</i>	<i>10 lits par semaine</i>		<i>12 h par semaine si à tarif horaire ou 50 lits par semaine</i>	<i>10 visites SAD/sem x 44 sem/an ou 42 pts + 10 sem/an de garde 24/7  AMP mixtes 9 h = 32 pts + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 21 pts + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 11 pts + 3 sem/an de garde 24/7 Garde 24/7 en disponibilité</i>	<i>50 jrs/an + 10 sem/an garde 24/7  AMP mixtes 9 h = 38 jrs/an + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 25 jrs/an + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 13 jrs/an + 3 sem/an de garde 24/7 Avec garde (SAD, hospitalisation ou soins palliatifs)</i>	

\* Le DRMG doit soumettre une demande au Comité paritaire pour chaque médecin à qui nous souhaitons octroyer des AMP de la catégorie VI.

Le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis et certaines AMP sont offertes de façon limitée.

Les AMP en établissement demeurent disponibles tant et aussi longtemps que le plan d'effectifs médicaux (PEM) n'a pas atteint sa capacité maximale.

Les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés.

La prise en charge en soins à domicile peut se faire en GMF.